



Nos priorités

**Appel à contribution pour
la nouvelle stratégie de
l'Union européenne pour
combattre la traite des
êtres humains en 2026-30**

Mist, 2026

Paris, 26 janvier 2026

OBJET : Call for Evidence for the new EU strategy on combatting trafficking in human beings

Mesdames, Messieurs de la Commission Européenne et de la Direction-Générale pour l'immigration et les affaires intérieures,

Madame Diane Schmitt coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains pour l'union européenne,

Nous vous communiquons ces remarques, non seulement en tant que professionnelles, mais aussi en tant que survivantes de la traite des êtres humains.

Cette contribution a été rédigée par un groupe de cinq femmes de la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist).

Nous espérons que notre contribution vous aidera à mieux comprendre les attentes des victimes.

Ainsi, nous transmettons notre savoir et nos vécus afin de mieux accompagner les personnes concernées et produire de la connaissance.

La Mist a été créée en janvier 2020 par des survivantes de la traite des êtres humains et des travailleurs sociaux experts sur la traite des êtres humains. Notre but est de créer un endroit où les victimes peuvent s'exprimer sans crainte d'être jugées, se sentir écoutées, comprises et entourées de compassion (pair à pair). Le but est d'inclure les premières concernées dans les prises de décision.

Si la Mist a été créée grâce à l'impulsion des femmes Nigérianes, aujourd'hui nous travaillons avec des victimes, hommes et femmes, mineurs et majeurs venant de partout dans le monde. En 2025, nous avons accompagné 200 victimes de 27 nationalités différentes. Les salariées elles-mêmes sont des survivantes, nous étions autrefois des victimes.

Nous faisons un travail de terrain en France et en collaboration avec des institutions et des organisations étrangères (inter et hors UE). Après la lecture des différentes stratégies nationales et européennes, nous voulons identifier les processus qui nous semblent fonctionner, les axes d'amélioration possibles et les écueils auxquels les personnes concernées font face aujourd'hui, notamment dans le cadre institutionnel.

Ainsi, nous vous présentons nos témoignages et réflexion autour de la "prévention" de la traite des êtres humains, spécifiquement de l'exploitation sexuelle, en prenant notamment en compte la coopération internationale, que vous identifiez comme un axe important dans votre stratégie et qui nous paraît également essentielle.

Dans un second temps, nous transmettons nos observations et suggestions concernant la "protection des victimes". Il nous semble essentiel de prendre en compte que la protection doit agir à différents niveaux et sur le temps long : de l'identification à l'insertion dans une vie nouvelle.

Enfin, il nous paraît essentiel de questionner de notre point de vue la notion d'expertise et la place du savoir expérientiel dans la lutte contre la traite des êtres humains. La place des émotions notamment est quelque chose qui est trop souvent mis de côté lors de la prise en charge des victimes.

1. Lutter contre un système de prévention inefficace

Tout d'abord, il est essentiel d'aborder la notion de prévention. Aujourd'hui, les méthodes de prévention posent problème quand elles se concentrent uniquement sur les victimes. Cela donne l'impression que les victimes sont responsables de ce qui leur arrive, alors que les responsabilités politiques, sociales et internationales sont souvent ignorées.

La prévention insiste souvent sur les comportements dits « à risque » des victimes. Pourtant, cette vision ne correspond plus à la réalité. Beaucoup de victimes sont trompées, manipulées ou contraintes. En se concentrant uniquement sur elles, la prévention devient **inefficace et injuste.**

La prévention pourrait être plus efficace si elle questionnait aussi les responsabilités politiques, nationales, internationales et sociales. Par exemple, pourquoi la France ne collabore-t-elle pas réellement avec les pays d'origine des victimes ? Les victimes suivent souvent les trafiquants parce qu'ils leur promettent ce que leurs pays n'ont pas su leur offrir : un travail, une vie meilleure, une famille, du soutien et de l'attention émotionnelle.

Aujourd'hui, **beaucoup d'actions mises en place ne sont pas utiles aux victimes.** En tant que survivantes de la traite des êtres humains et professionnelles, nous avons participé à plusieurs projets internationaux et régionaux qui n'ont servi à rien. Des responsables sont invités à des réunions sans objectif clair, logés dans des hôtels de luxe qui ne sont pas dans les pays concernés, prennent des photos et présentent des PowerPoint sans contenu réel.

Cet argent pourrait être utilisé autrement : pour rénover les foyers d'accueil, construire plus de logements pour les victimes et améliorer leur accompagnement sur le long terme. De plus, ces projets sont souvent conçus **sans consulter les victimes**, alors que leur avis est essentiel pour comprendre ce qui fonctionnerait réellement.

Ces méthodes de prévention **aveuglent aussi la compréhension que la société a de la TEH.** En France, par exemple, de nombreuses victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle sont françaises, notamment des mineures. Pourtant, ce sujet est très peu abordé. Ainsi, beaucoup de personnes en sont surprises et ne veulent pas y croire car les campagnes de prévention montrent surtout des victimes étrangères.

C'est aussi le cas des images utilisées dans les campagnes, comme celles qui parlent de « briser la chaîne invisible ». Cette image est **hypocrite. La chaîne n'est pas invisible : elle est visible, mais la société et les responsables politiques ont choisi de ne pas la voir.** Pour vraiment briser cette chaîne, il faut remettre en question les politiques internationales, nationales et sociales, renforcer la coopération avec les pays d'origine d'une partie des victimes et créer un véritable espace de participation pour les survivants.

La TEH n'est pas seulement un problème d'État, mais un problème de société. Les trafiquants, les victimes, les responsables politiques et les acteurs sociaux ont tous été des enfants à un moment de leur vie. C'est pourquoi la prévention doit commencer **dès l'enfance.** Il est important d'intégrer des **formations obligatoires sur la traite des êtres humains dans le système scolaire.** L'éducation permettrait à chacun de comprendre le problème, de prendre ses responsabilités et d'agir. Pour prévenir efficacement la TEH, il faut agir à la racine du problème, et non seulement sur ses conséquences.

De plus, les « signes avant-coureurs » ou critères d'identification des victimes ne reflètent pas complètement la réalité des personnes concernées par la traite des êtres humains aujourd'hui. Le **stigmata** d'une victime qui serait en situation de pauvreté ou uniquement dans des lieux insalubres ne correspond plus à la réalité. On ne peut pas identifier une personne comme victime de la traite humaine simplement parce qu'elle ne porte pas de beaux vêtements ou n'est pas en possession de ses documents d'identité ou de voyage. Cela est faux et réducteur.

Il faut plutôt chercher à **comprendre le parcours des personnes concernées**, leur contexte, avant de rédiger une liste de signes à signaler, idéalement en collaboration avec les personnes concernées elles-mêmes. Par exemple, sur la question de l'argent, affirmer que toutes les victimes donnent leur argent à une autre personne ne correspond pas à la réalité. Les situations vécues par les personnes concernées ne sont pas toutes identiques, certaines partagent les revenus ou les envoient à destination de pays étrangers. La systématisation des « listes » occulte des réalités au détriment des victimes et rend le travail des professionnels plus difficile.

2. Créer des groupes consultatifs composés de personnes concernées (de diverses origines et ethnies) afin qu'elles puissent participer aux réflexions et aux décisions et suivre une politique (« Rien sur nous sans nous »)

Aujourd'hui, les politiques, les mesures de prévention et les services sont trop souvent créés sans écouter les victimes ou les personnes concernées, ce qui peut mener à des décisions inadaptées et parfois causer plus de tort. Nous recommandons de créer des groupes consultatifs composés de personnes concernées de diverses origines et ethnies afin qu'elles puissent participer aux réflexions et aux décisions.

La participation doit être volontaire et sécurisée. Les personnes concernées doivent être rémunérées pour leur temps et leur contribution. La vie privée doit être respectée et les échanges confidentiels. Les réunions doivent être accessibles, en présentiel ou en visioconférence. Un soutien doit être disponible en cas de besoin.

Les décideurs doivent accepter d'écouter avant de prendre des décisions, montrer clairement comment les avis ont été pris en compte pour ne pas décourager la participation des premières concernées sur le temps long et expliquer les décisions de manière claire, accessibles à tous les participants notamment sur la question de la langue et de façon transparente.

Nous demandons que soit mis en place des politiques qui nous permettent de réellement avoir un impact auprès des professionnels et d'inclure de façon équitable et légitime les premières concernées : plus d'échanges de bonnes pratiques et de cas pratiques entre professionnels et personnes concernées. Pas de théorie hors-sol.

Nous rencontrons parfois des problèmes de légitimité, un refus des professionnels de nous écouter ou un sentiment de concurrence des savoirs quand nous venons les former. Pourtant nous espérons sincèrement que ces collaborations avec les premières concernées, tant dans la production de connaissance que dans l'accompagnement des victimes pourra se pérenniser dans les années à venir.

Ce travail nous paraît essentiel pour obtenir **des décisions plus justes et mieux informées**, pour **renforcer la confiance** entre les institutions, les personnes concernées et les communautés et pour **réduire les préjugés et obtenir de meilleurs résultats**, plus d'humanité et d'empathie pour les vies et les projets de reconstruction des victimes.

3. Redéfinir le concept de protection et inclure la violence institutionnelle et la re-victimisation

Aujourd'hui, nous interrogeons la notion de protection. De qui les victimes devraient être protégées. Qui sont les personnes qui devraient protéger ces victimes ? Les protéger des trafiquants, des systèmes sociaux ou des structures institutionnelles ?

Cette confusion de ce que signifie le concept de protection en Europe laisse des questions sans réponse : à quel moment les victimes devraient-elles être protégées et jusqu'à quand ? Les victimes ne sont-elles victimes que lorsqu'il s'agit de les utiliser pour arrêter des trafiquants ? Les victimes doivent-elles être protégées de leur réseau d'exploitation ? De ceux qui leur vendent des stupéfiants auxquels elles ont été rendues dépendantes par leurs trafiquants ? De leur famille ?

Aujourd'hui, **beaucoup de victimes sont re-victimisées par les structures censées les protéger**. Par exemple, les victimes nigérianes sont parfois maltraitées à cause de leur origine. Certaines structures refusent de les accueillir car on nous dit : "il y a trop de Nigérianes", leur demande d'asile peut ainsi être rejetée.

Enfin, nous observons un **manque de programmes de protection à long terme**.

Nous constatons aussi des situations de **défaillances** des structures d'hébergement ou **d'injustices** (inégalités entre les victimes quant à la qualité de la protection entre les lieux d'accueil sur un même territoire) qui appellent une **régulation** (contrôle) nationale et européenne des pratiques institutionnelles et associatives. Nous attirons votre attention sur les centres pour les demandeurs d'asile ou les centres de la protection de l'enfance. Les victimes sont alors placées dans des foyers et des structures défaillantes, qui exploitent parfois à leur tour les victimes et deviennent des lieux de prédation faciles pour les trafiquants, en raison d'un manque de collaboration nationale et internationale.

4. Transformer l'accueil des victimes par les professionnels de premières lignes : les former, les obliger à respecter des règles de conduites et inclure les pair-aidant.e.s dans les dispositifs d'accueil

L'identification précoce des victimes par les différents professionnels en contact avec des victimes potentielles est essentiel pour les aider et les protéger. Or, nous constatons **un manque de formation par tous les professionnels qui sont en première ligne** avec des victimes de la traite.

Nous recommandons :

- **Qu'ils soient formés par des pair-aidantes**, plus précisément sur la manière d'accueillir les personnes concernées, mais aussi sur le langage utilisé lors de l'audition, y compris après. Avoir un.e survivant.e dans leurs locaux pour partager leur expérience et collaborer de façon concrète et pratique permettrait d'aider les victimes et les mettre à l'aise pour la suite. Le fait de partager son expérience et son vécu avec des professionnels de différentes institutions permettrait d'apporter un nouveau regard sur la traite. Les professionnels auraient plus d'empathie envers les victimes, et une meilleure compréhension de la pluralité des parcours.
- **Qu'ils soient formés à identifier les besoins réels des victimes de manière individualisée et à distinguer les facteurs qui empêchent la personne de pouvoir demander de l'aide.** Par exemple : la barrière de la langue, les menaces ou encore le cadre familial.
La plupart du temps, les professionnels ne prennent pas en compte que les victimes sont sous emprises. Il existe divers types d'emprises dans le cadre de la traite : emprise de l'entourage, de la famille, de la religion et des proxénètes. Pour que les victimes se sentent en confiance nous recommandons que les professionnels parlent avec la victime dans un espace sécurisé et non dans une salle publique où tout le monde entend l'audition de la victime.
- **Qu'une attention particulière soit portée sur les discours : mots, expressions et langage à bannir.** Les professionnels doivent prêter attention à leur discours face à la victime. En aucun cas, avoir un discours de caractère haineux ou raciste. Éviter des questions négligentes et très directes, sans objectif précis. Pendant les différentes étapes, nous notons **le mépris** envers la victime. Au commissariat, par exemple, les policiers discutent entre eux, peuvent faire des commentaires sexistes et racistes. Dans la plupart des commissariats, les bureaux ne sont pas adaptés pour accueillir la victime. À l'hôpital, les personnels médicaux peuvent manquer d'empathie et nous posent des questions déplacées ou ne permettant pas un réel échange. En préfecture aussi nous recevons beaucoup de mépris. Le traitement est différencié par rapport à la couleur de peau, la nationalité et le niveau de la langue. Nous recommandons que les agents soient tenus d'être plus ouverts d'esprit à notre égard. Comprendre que les victimes n'ont pas choisi ce parcours et qu'elles veulent intégrer la société, et avoir une chance de reprendre leur vie en main.
- **Que la question de la traduction soit travaillée.** Trop souvent les traducteurs ne sont pas formés aux spécificités de la traite des êtres humains et déforment les propos des différents partie-prenantes, ne comprennent pas les spécificités linguistiques et idéologiques de la personne, ont des affects personnels sur la question, et aggravent même parfois certaines situations.
- **Que les émotions aient une place.** Nous observons, dans différentes instances, que lorsque les survivant.e.s s'expriment avec émotion, frustration ou même colère, cela semble poser problème aux personnes qui veulent recueillir leur parole. Elles sont rapidement qualifiées de personnes fragiles ou dangereuses, sans que soit prise en compte leur vraie blessure profonde. Il faut laisser la place pour cette colère, cette peur qui agit à différents niveaux et sur le temps long, cette tristesse et parfois cette envie de revanche.